



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA FORÊT,  
*en charge de la promotion et de la formation  
aux métiers de la terre,  
de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies*

Pirae, le 5 avril 2013

*Le ministre*

***NOTE TECHNIQUE à l'attention des rédactions***  
**Pour les d'infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des  
produits agricoles et agroalimentaires sur l'île de Tubuai**

### **1 - Contexte**

La production agricole en Polynésie française est estimée à environ 15 milliards de FCP, dont seulement 7 milliards commercialisés. Les importations de produits alimentaires frais et transformés représentent 27,5 milliards de FCP. La production locale commercialisée de produits alimentaires couvre environ 27 % de la consommation marchande (en valeur), soit 57 % pour les légumes frais, 58 % pour les fruits frais, 10,6 % pour la viande, 5 % pour le lait, 100 % pour les produits vivriers et les œufs.

A ces constats quantitatifs, s'ajoutent des éléments d'appréciation qualitatifs qui font apparaître d'une part la difficulté pour les producteurs, notamment ceux des archipels périphériques de Tahiti, pour accéder de manière pérenne aux circuits de distribution marchands et le recours aux circuits informels pour écouler leur production, d'autre part le manque de régularité quantitative et qualitative auquel se heurtent les distributeurs dans l'approvisionnement des produits ; enfin l'image souvent dégradée auprès des consommateurs des produits locaux qui souffrent d'un aspect visuel peu attrayant, d'un approvisionnement irrégulier et d'un prix souvent plus élevé que celui des produits importés.

### **2 – Objectifs**

L'objectif général est de réduire la dépendance alimentaire du pays en améliorant le taux de couverture de la consommation locale de produits agricoles et agro-alimentaires par une production endogène quantitativement plus régulière et de meilleure qualité sanitaire et contribuer ainsi à faire du secteur agricole une activité créatrice de richesse et d'emplois.

L'amélioration de l'organisation des flux de distribution des produits agricoles locaux par la mise en place dans les archipels périphériques des îles du vent de zones tampon de stockage et de conservation de ces produits est une réponse à cette problématique.

### **3 – Contenu du programme**

La Polynésie française a signé avec l'État – ministère de l'agriculture PF, deux conventions de partenariat financier (398-11 du 28 décembre 2011 et 366-12 du 29 novembre 2012) visant à favoriser la commercialisation des produits agricoles locaux notamment ceux des archipels éloignés de Tahiti par la mise en place de structures de stockage, de conservation, de

conditionnement, voire de transformation, des productions. Le budget global du programme financé au titre de ces conventions s'élève à 296 212 530 FCP avec une participation de l'État de 198 915 036 FCP (67,16%) et une participation de la Polynésie française de 97 297 494 FCP (32,84%). Le programme financé par ce dispositif conventionnel avec l'Etat comporte les opérations suivantes :

- la rénovation et l'équipement d'un hangar de conditionnement et de stockage de produits maraîchers situé à Tubuai ;
- la mise en place d'une miellerie collective pilote à Hiva Oa (travaux de rénovation d'un bâtiment domanial et acquisition de matériel apicole) ;
- la mise à disposition du gestionnaire de l'abattoir de Tahiti d'une salle de découpe et d'un véhicule réfrigéré destiné au transport des carcasses d'animaux ;
- l'acquisition de containers réfrigérés destinés à améliorer l'acheminement des produits agricoles des îles vers Tahiti.

#### **4 - Zone de stockage de Tubuai**

##### *A- Contenu de l'opération*

Cette opération pilote est scindée en deux phases :

1. *phase n° 1* : la rénovation d'un hangar, bien domanial affecté au SDR et utilisé par deux coopératives locales et un opérateur privé et le remplacement d'un équipement de lavage de carottes devenu obsolète par une chaîne de lavage neuve et équipée d'un système d'hydrocooling, pour une meilleure conservation des produits avant mise en chambres froides ;
2. *phase n° 2* : l'augmentation de la capacité de stockage réfrigéré du hangar de Tubuai, l'acquisition d'équipements et de matériels de manutention et l'installation et d'un dispositif permettant une production d'énergie électrique autonome et économe.

***Présentement la phase 2 est entamée, la phase 1 est terminée.***

##### *B-Déroulement de l'opération*

La rénovation du hangar de Tubuai constituait une priorité, à la fois par

- la nécessité d'un nouvel aménagement du hangar en distinguant une zone de stockage et de conditionnement pour les carottes et une zone de stockage pour les pommes de terre ;
- la remise aux normes des équipements électriques ;
- l'adaptation du bâtiment aux contraintes relatives au stockage même des produits agricoles (installation de nouvelles chambres froides, circulation d'un chariot élévateur...). Le coût des travaux de rénovation s'élève à 30 585 791 FCP.

La nouvelle chaîne de lavage de carottes, achetée début 2012 auprès d'une entreprise spécialisée en métropole (31 483 468 FCP comprenant l'achat du matériel, son expédition et son installation), a été implantée dans le hangar rénové et des essais réalisés avec le concours d'un technicien du fournisseur en mars 2013. Elle sera opérationnelle pour la prochaine campagne de carottes.

La phase 2 de l'opération comprend les activités suivantes :

- l'acquisition et l'installation de trois nouvelles chambres froides en plus des deux actuellement installées;
- l'achat de caisses palettes permettant une manutention et un stockage dans les conditions de conservation des produits satisfaisante;

- l'acquisition d'un dispositif de manutention des conteneurs du lieu de stockage des produits agricoles jusqu'au quai d'embarquement ;
- la mise en place d'un système de production et de distribution d'électricité économe en énergie, justifié par une étude préalable de dimensionnement de ces futures installations.

*C-Coût de l'opération à ce stade :*

- phase n° 1 : 62 069 259 FCP avec une participation de l'Etat de 72,07 % et une participation du Pays de 27,93%
- phase n° 2 : 163 763 604 FCP (estimation).avec une participation de l'Etat de 63,18% et du Pays de 36,82%
- ***présentement le cumul de la phase 1 et de la part engagée de la phase 2 (nouvelles chambres froides basse consommation, remorque de levage autotome des containers 20 pieds frigorifique pour transport maritime et du tracteur, portent l'ensemble du réalisé ou en cours de finalisation, à environ 150 000 000 FCP.***

## **5-Conclusion**

L'opération de Tubuai constitue une opération pilote dans la démarche visant à améliorer les conditions de stockage et de mise en marché des produits agricoles des îles périphériques de Tahiti.

L'augmentation de la part des denrées agricoles et agroalimentaires produites localement dans la consommation locale permettra de diminuer les importations de produits agricoles et agro alimentaires et de répondre à l'objectif de souveraineté alimentaire que se sont fixé les pouvoirs publics.

Pour le ministre de l'agriculture Kalani Teixeira

Dr Jean-Paul Théron